

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 928

présenté par
M. Daubié

ARTICLE 49**ÉTAT B****Mission « Relations avec les collectivités territoriales »**

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.
